|  |  |
| --- | --- |
| Affaire suivie par : Thibault OGER  Bureau des Affaires Commerciales  Tél : 05-65-10-57-49  Courriel : [thibault.oger@cea.fr](mailto:thibault.oger@cea.fr) | **Fourniture d’une caméra CCD**  **détectant les rayonnements X**  **pour le compte du cea gramat** |

**Marché CEA de Gramat n° 4600xxxxxx (à compléter par l’acheteur)**

LES PARTIES EN JAUNE SONT A COMPLETER PAR LE SOUMISSIONAIRE LORS DE LA REMISE DES OFFRES

ENTRE:

Le **COMMISSARIAT A L’ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES**, établissement public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel, dont le siège social est situé au Bâtiment Le Ponant D, 25 rue Leblanc, 75015 PARIS, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro R.C.S. PARIS B 775 685 019, représenté par **Monsieur Bernard CAPBERN**, agissant en qualité de Directeur du CEA de Gramat, Route de Reilhac, 46500 GRAMAT.

ci-après dénommé « **CEA** »

d’une part,

ET :

La société **XXX**, XXX (forme sociale) au capital de XXX euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés XXX, ayant son siège social au XXX, représentée par Madame/Monsieur **XXX**, agissant en qualité de XXX (fonction),

ci-après dénommée « **Titulaire** »

d’autre part,

Ci-après désignés collectivement par « les Parties » ou individuellement par « la Partie ».

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

TABLE DES MATIERES

[ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE 3](#_Toc130223694)

[ARTICLE 2 - documents applicables 3](#_Toc130223695)

[ARTICLE 3 - Interlocuteurs 3](#_Toc130223696)

[ARTICLE 4 - designation des prestations 3](#_Toc130223697)

[ARTICLE 5 - CONDITIONS PARTICULIERES D’EXECUTION 4](#_Toc130223698)

[5.1 Obligations du Titulaire 4](#_Toc130223699)

[5.2 Accidents du travail 4](#_Toc130223700)

[ARTICLE 6 - REMISE DE LIVRABLES 4](#_Toc130223701)

[ARTICLE 7 - CONDITIONS FINANCIERES 5](#_Toc130223702)

[7.1 Nature des prix 5](#_Toc130223703)

[7.2 Monnaie du Marché 5](#_Toc130223704)

[7.3 Montant 5](#_Toc130223705)

[7.4 Régime fiscal 5](#_Toc130223706)

[ARTICLE 8 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D’EXECUTION 5](#_Toc130223707)

[ARTICLE 9 - RECEPTION 6](#_Toc130223708)

[ARTICLE 10 - FACTURATION – MODALITES DE PAIEMENT 6](#_Toc130223709)

[10.1 Conditions de facturation 6](#_Toc130223710)

[10.1.1. Généralités 6](#_Toc130223711)

[10.1.2. Formalisme et règlement des factures 6](#_Toc130223712)

[10.2 Echéancier de facturation 6](#_Toc130223713)

[ARTICLE 11 - pénalités DE RETARD 7](#_Toc130223714)

[ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE – LITIGES 7](#_Toc130223715)

[ANNEXE 1 - MODELE DE PROCES-VERBAL D’ACCEPTATION/DE RECEPTION 8](#_Toc130223716)

# 

# OBJET DU MARCHE

Le présent Marché définit les conditions selon lesquelles le CEA confie au Titulaire, qui accepte, la fourniture d’une camera CCD détectant les rayonnements X pour le compte du CEA Gramat.

documents applicables

Dans la mesure où leurs dispositions ne sont pas contraires à celles du présent Marché, lesquelles prévalent, les documents ci-après sont applicables par ordre de priorité décroissante :

* le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son entièreté, lequel comprend notamment le Cahier Des Charges (ci-après dénommé CDC) référencé 2025-001521 dans sa version applicable, ainsi que les échanges pendant la consultation ;
* les conditions générales d’achat (CGA édition de Janvier 2022) applicables aux Marchés passés par le CEA, (document téléchargeable sur le site [www.cea.fr](http://www.cea.fr));
* l’instruction fixant les dispositions générales applicables aux entreprises extérieures intervenant sur les centres CEA/DAM (SYM S0201 SPP INQ 09000860A) ;
* le Cahier des Clauses Sociales Particulières (C2SP) applicable aux prestations réalisées par des entreprises extérieures et impliquant l’intervention de leur personnel sur un site CEA,
* à titre supplétif, la proposition du Titulaire.

Le Titulaire reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les documents ci-dessus. Ses conditions générales de vente, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables quelle qu’en soit la forme.

# Interlocuteurs

Pour l'exécution du présent Marché, les Parties désignent comme interlocuteurs :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **PRENOM NOM** | **COORDONNEES** | **ADRESSE** |
| **CEA/ GRAMAT** | Suivi technique | Simon SOULIE | Tel. : 05.65.10.52.47 Email : simon.soulie[@cea.fr](mailto:jean-michel.seigne@cea.fr) | CEA/Gramat  3 543 avenue André Malraux BP 80200 46500 GRAMAT |
| Suivi contractuel | Thibault OGER | Tel. : 05 65 10 57 49 Email : [thibault.oger@cea.fr](mailto:thibault.oger@cea.fr) |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **PRENOM NOM** | **COORDONNEES** | **ADRESSE** |
| XXX | Suivi technique | XXX | Tel. : XXX Email : XXX | XXX |
| Suivi contractuel | XXX | Tel. : XXX Email : XXX | XXX |

Tout changement d’interlocuteur fera l’objet d’un simple échange de courrier.

# designation des prestations

Le Marché est composé d’un unique poste ferme :

* Poste 1 : Fourniture d’une caméra telle que décrite au CDC.

# CONDITIONS PARTICULIERES D’EXECUTION

## Obligations du Titulaire

Les fournitures devront être réalisées conformément au CDC.

Le Titulaire a une obligation de résultat sur toutes les fournitures demandées.

Le Titulaire est réputé sous sa pleine et entière responsabilité, s’être assuré de l’exactitude des performances et descriptifs qui lui sont fournis par le CEA. Aucun recours ne pourra être accepté à ce titre.

Le Titulaire est seul responsable vis-à-vis de ses fournisseurs, de ses sous-traitants et de son personnel. A ce titre, il garantit expressément le CEA contre tout recours de ce fait.

## Accidents du travail

Pour tout accident au poste de travail d’un de ses salariés ou d’un des salariés de ses sous-traitants autorisés pour la réalisation du présent Marché, qu’il soit, bénin, avec ou sans arrêt de travail, le Titulaire devra rendre immédiatement compte à l’Ingénieur de Sécurité d’Etablissement (Tel. 05.65.10.53.44) du CEA, en précisant :

* le nom de la victime ;
* la nature de l’accident : non déclaré à la Sécurité Sociale, déclaré à la Sécurité Sociale, avec ou sans arrêt de travail ainsi que le nombre de jours d’arrêt consécutif ;
* les circonstances de l’accident ;
* l’analyse faite de cet accident ;
* les mesures envisagées pour que ce type d’accident ne se reproduise plus.

1. **REMISE DE LIVRABLES**

L’ensemble des livrables contractuels à remettre par le Titulaire au CEA est défini dans le CDC (Chapitre 4).

L’ensemble des documents conçus ou mis à jour dans le cadre de la prestation du Marché sera entièrement la propriété du CEA. Les documents doivent être rédigés en langue française.

Le cas échéant, les documents ou tout autre moyen remis au Titulaire par le CEA seront rendus à ce dernier, au plus tard à l’échéance du Marché ou au moment de la dénonciation de celui-ci.

# CONDITIONS FINANCIERES

## Nature des prix

Les prix sont fermes et définitifs.

## Monnaie du Marché

L’unité monétaire du Marché est l’euro.

## Montant

Le montant du présent Marché s’élève à :

XXX € HT

(XXX euros hors taxes)

## Régime fiscal

Le présent Marché est soumis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur au jour du fait générateur.

S’agissant d’une livraison de bien, la TVA sera exigible au moment du transfert de propriété.

# DUREE DU MARCHE - DELAIS D’EXECUTION

Le présent Marché entre en vigueur à compter de sa date de notification et sera réputé finalisé au parfait achèvement de l’ensemble des prestations.

Délai de livraisons :

* Poste 1 : XXX

# RECEPTION

La réception sera prononcée par le CEA dans un délai de 15 jours après la livraison en totalité des fournitures et des documents.

# FACTURATION – MODALITES DE PAIEMENT

## Conditions de facturation

### Généralités

Les factures dématérialisées sont à adresser au CEA via le Portail Chorus Pro de l’Etat (<https://chorus-pro.gouv.fr>).

### Formalisme et règlement des factures

Pour être prise en considération, chaque facture émise par le Titulaire au titre du présent Marché doit comporter les informations suivantes :

* le numéro de SIRET du CEA : 775 685 019 00587,
* le code service : CEG-D,
* la référence du Marché, à savoir 4600xxxxxx,
* l’intitulé du Marché : « Fourniture d’une camera CCD détectant les rayons X »,
* la date d’émission de la facture,
* le libellé exact de l’échéance facturée conformément aux termes de facturation, avec sa référence.

Les factures sont à établir hors taxes et toutes taxes comprises.

Le délai de règlement est de trente jours à compter de la date de réception de la facture par le CEA, sous réserve de l’acceptation par le CEA des prestations correspondantes conformément aux conditions du Marché. Les pièces justificatives attestant de l’acceptation du CEA doivent être transmises en même temps que les factures.

## Echéancier de facturation

Le Titulaire sera payé 100% du montant total HT contre PV de réception signé par le CEA.

# pénalités DE RETARD

En cas de dépassement des délais contractuels et par dérogation à l'article 24 des CGA, le CEA se réserve la possibilité d'appliquer au Titulaire une pénalité égale à 1/100e du montant total hors taxes du poste en retard par jour calendaire de retard. Ces pénalités sont plafonnées à 10 % (DIX POUR CENT) du montant HT du marché. Elles sont applicables sans mise en demeure préalable, dans les conditions définies à l'article 24 des CGA.

# LOI APPLICABLE – LITIGES

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de difficultés sur l’interprétation du présent Marché, les Parties s’efforceront de résoudre leur différend à l’amiable. En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Toulouse sera saisi par la Partie la plus diligente.

Fait à : Fait à :

Le : Le :

Pour le Titulaire Pour le CEA

Bernard CAPBERN

Directeur du CEA Gramat

# ANNEXE 1 - MODELE DE PROCES-VERBAL D’ACCEPTATION/DE RECEPTION

Marché/Commande n° 4600xxxxxx……….. Poste : ……………

□ Rejet (acceptation/réception/recette refusée) : le / /

MOTIFS :

Ou □ Ajournement (délais accordés pour intervenir) : le / /

MOTIFS :

Ou □ Acceptation/réception/recette validée : le / /

En conséquence, la vérification est déclarée positive, l’acceptation/la réception/la recette est notifiée le : ………………..

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Pour le CEA** |  | **Pour le Titulaire** |
| Nom du responsable technique :  Visa :  Signature et cachet du CEA  Date :  Nom de la personne habilitée à engager l’entreprise :  Signature : |  | Nom du responsable technique :  Visa :  Signature et cachet du Titulaire  Date :  Nom de la personne habilitée à engager l’entreprise :  Signature : |

# 